



# COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 JANVIER 2024.

Le quinze janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : **BESNARD** Sophie, **BOISSONOT** Jany, **CHIRON** Christelle, **ARNAULT** Fabrice, **SECHET** Marie-Danielle, **POUPARD** Jacques, **BROSSARD** Stéphane, **GROLEAU** Solène, **BOUJU** Jean Sébastien, **GAUTRAULT** Isabelle, **GEINDREAU** Freddy, **JOUBERT** Michel, **MARTINI CENDRE** Audrey.

Excusées : **MADELEINE** Delphine, **COTILLEAU** Céline.

Secrétaire de Séance : **MARTINI CENDRE** Audrey.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 Décembre dernier est approuvé l'unanimité des présents.

## 2024/01/02 : Signature d'un avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 11 décembre 2023, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres a décidé d'ajuster les tarifs de l'assistance progiciels afin de refléter partiellement l'impact de l'inflation. Afin de prendre en compte cette revalorisation de l'ordre de 3%, ainsi que les éventuelles modifications apportées à notre installation informatique, il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, qui acte la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 une revalorisation de l'ordre de 3% du montant de la redevance annuelle d'assistance.

2024/01/03 : Service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n°3 à la Convention.

- Vu le code général de la Fonction publique,  
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 09 mai 2012, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4.5% à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

2024/01/04 : Proposition d'honoraires pour établir un diagnostic de travaux à réaliser sur l'église, quartier de Saint-Clémentin :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le constat de dégradation concernant l'église, quartier de Saint-Clémentin. En effet, celle-ci montre plusieurs points de travaux à réaliser notamment autour de la toiture qui a subit la grêle, les dalles qui sont obstruées et des vitraux qui menacent de tomber.

Elle a demandé à un architecte du patrimoine, Monsieur CHOUANE, Architecte du patrimoine et architecte DPLG d'Argentonnay de faire une visite de l'édifice afin d'établir un état des lieux.

Celui-ci, après s'être rendu sur place a constaté de nombreux dégâts dans le clocher qui comporte des fuites importantes avec une infiltration sur la voute d'entrée et une inondation de l'escalier à vis. Le clocher est un point important de désordre.

Il a donc fait une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre afin de donner le détail sur un estimatif de travaux par urgence et par corps d'état, afin que la commune puisse organiser un échéancier sur le long terme pour entretenir cet édifice.

La proposition de ses honoraires s'élève à la somme de 11780.00 € HT soit 14136.00 € TTC pour 15.5 jours d'études.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ACCEPTER le devis proposé par l'architecte du Patrimoine, Monsieur CHOUANE, situé à Argentonnay pour un montant de 14136.00 € TTC.
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents à intervenir dans cette affaire.

#### 2024/01/05 : Acquisition d'un tracteur :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il convient de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur afin de pourvoir au remplacement de celui dont la commune de Saint-Clémentin ( avant la fusion) avait fait l'acquisition Deutz 7007). Celui-ci donne des signes de fatigues et n'est pas assez performant pour l'utilisation réalisée.

Il s'agirait d'acheter un tracteur T4.75 S avec 4 roues motrices, d'une puissance de 75cv (3 cylindres Turbo).

4 marques de tracteurs ont été sollicitées pour des devis ; les employés municipaux ont effectué des essais et le choix s'est arrêté sur le New Holland.

- Kubota pour un montant de 49400.00 € HT
- Claas pour un montant de 50000.00 € H.T
- Deutz pour un montant de 43400.00 € H.T
- New Holland pour un montant de 42500.00 HT

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'achat d'un tracteur New Holland de 75 cv, T4.75S de 4 roues motrices auprès de la SEMAT de Thouars pour un montant de 42500 € HT soit la somme de 51000 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents à intervenir dans cette affaire.

#### 2024/01/06 Acquisition d'une débroussailleuse :

Madame le Maire informe l'Assemblée que la débroussailleuse est à renouveler pour l'entretien des voies communales et des espaces verts. Elle rappelle que l'entretien de la voirie communale est assuré entièrement par les employés du technique et que le débroussaillage représente une charge importante de leur travail.

3 marques de débroussailleuses « Kuhn 4745 d'une portée de 4m70 » ont été sollicitées pour des devis :

- Claas pour un montant de 28200.00 € H.T avec une reprise de l'ancienne de 6000.00 € H.T.
- Deutz pour un montant de 29000.00 € HT avec une reprise de l'ancienne de 7000 € H.T
- New Holland pour un montant de 27650.00 € HT avec une reprise de l'ancienne de 6000 € H.T

Madame le Maire demande donc à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De retenir la proposition de la SEMAT de Thouars pour la débroussailleuse New Holland Kuhn G11 4745 M d'une portée de 4m70 d'un montant de 27650.00 € H.T soit la somme de 33180.00 € TTC.

- Accepte la reprise de l'ancienne débroussailleuse pour un montant de 6000.00 € H.T soit la somme de 7200.00 € TTC.
- Demande à Madame le Maire de sortir le bien de l'inventaire du patrimoine communal.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**2024/01/07 : Reprise du tracteur DEUTZ 7007 :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que suite à l'achat du nouveau tracteur New Holland auprès de la SEMAT de Thouars au prix de 51000.00 € TTC ; la SARL METAIS Automobiles de Voulmentin a fait une proposition de reprise de l'ancien tracteur Deutz 7007 au prix de 6000 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'Accepter la reprise de l'ancien tracteur Deutz 7007 par la SARL METAIS Automobiles de Voulmentin au prix de 6000.00 €.
- Demande à Madame le Maire de sortir de bien de l'inventaire du patrimoine de la commune
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**2024/01/08 : Souscription d'un emprunt d'un montant de 42500.00 € sur le budget communal auprès du crédit Agricole :**

Madame le Maire rappelle que suite à la décision d'acheter un tracteur New Holland au prix de 42500.00 € HT ; il convient d'avoir recours à un financement à court terme pour réaliser la dépense d'investissement au budget communal.

Il s'agirait d'un emprunt AGILOR auprès du Crédit Agricole d'un montant de 42500 € sur une durée de 7 ans au taux fixe de 3.74 % à périodicité annuelle dont la première échéance interviendrait au mois de juin 2025.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De contracter un emprunt Agilor auprès du Crédit Agricole d'un montant de 42500 € sur une durée de 7 ans à un taux de 3.74 % sur taux fixe.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir dans cette affaire.

**2024/01/09 : Souscription d'un emprunt d'un montant de 16650.00 € sur le budget communal auprès du crédit Agricole :**

Madame le Maire rappelle que suite à la décision d'acheter une débroussailleuse New Holland au prix de 33180.00€ TTC (sans la reprise) ; il convient d'avoir recours à un financement à court terme pour réaliser cette dépense d'investissement sur le budget communal.

Il s'agirait d'un emprunt AGILOR auprès du Crédit Agricole d'un montant de 16650.00€ sur une durée de 7 ans à taux fixe de 4.85 % à périodicité annuelle dont la première échéance interviendrait au mois de juin 2025.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De contracter un emprunt Agilor auprès du Crédit Agricole d'un montant de 16650 € sur une durée de 7 ans à un taux de 4.85 % sur taux fixe ; remboursement annuel.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir dans cette affaire.

#### **Avis des domaines sur la valeur vénale du café épicerie « Chez Didier » :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le pôle d'évaluation domaniale de Poitiers s'est rendu sur place au café-épicerie « Chez Didier » afin d'établir un état des lieux du bâti et déterminer une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation.

Bien entendu, le bien peut toujours être acquit à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

La valeur vénale du bien a été estimée à 138000.00 € HT taxe et hors droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire de proposition pour le moment au liquidateur judiciaire mais propose de contacter le service « Economie » de l'Agglo2b afin qu'elle puisse nous apporter son aide et nous donner des idées sur les différents commerces pouvant intégrer le bâtiment.

Voir également pour contacter la chambre de commerce et de l'industrie afin de mieux appréhender l'avenir d'un tel rachat de bâtiment.

#### **Avis des domaines sur la valeur vénale de l'ancienne mairie, quartier de Voultegon et la salle de la Forge :**

Le pôle d'évaluation domaniale de Poitiers a également fait une visite de l'ancienne mairie, quartier de Voultegon et de la salle de la Forge afin de pouvoir établir une valeur vénale du bien.

La valeur vénale du bien a été estimée à 102000.00 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se positionner sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de demander à une agence immobilière « La Forêt » de venir faire une estimation de ce même bien afin d'avoir une idée plus précise sur le prix de vente à envisager.

#### **Locatif du bâtiment de la boulangerie :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu une lettre en recommandé avec accusé réception de Monsieur TELLIER Tony indiquant qu'il allait cesser son bail au 30 juin 2023.

Madame le Maire indique bien qu'il y a une erreur sur le courrier car l'année n'est pas bonne et que son bail s'arrête au mois d'août 2024.

Elle indique également qu'elle a contacté le notaire afin de savoir ce qui était possible dans le cas d'un bail commercial et précise que plusieurs possibilités nous sont offertes :

- Soit on lui demande de respecter le bail
- Soit on accepte la date demandée à titre exceptionnel à condition qu'il refasse son courrier en y indiquant la bonne année.
- Soit on accepte tel que le courrier reçu.

Après en avoir délibéré et étant donné les derniers échanges avec lui sur lesquels il lui a été précisé à plusieurs reprises que son bail allait jusqu'au mois d'août 2024 ; les membres

du Conseil Municipal demandent qu'il respecte la loi et donc respecter son bail. Par ailleurs, il a déjà été refusé à des locataires de réduire leur préavis, dans un souci d'équité, le boulanger doit respecter les engagements au même titre que les autres locataires.

#### Commission révision des listes électorales :

Madame le Maire demande que la commission pour la révision des listes électorales se réunisse afin de dépoussiérer les listes électorales actuelles.

Isabelle, Delphine, Freddy et Jacques font partie de cette commission qui est donc fixée le 05/02/2024 à 19h00 à la mairie.

#### Arrêté de fermeture de l'église, quartier de Saint-Clémentin :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur son incertitude à laisser l'église, quartier de Saint-Clémentin ouverte pour le recueillement et les sépultures.

En effet, étant donné l'état de dégradation de l'église constaté et les risques encourus lors de passage dans l'église, Madame le Maire se demande s'il ne serait pas plus prudent de fermer l'accès à l'église au moins jusqu'au retour du diagnostic de l'architecte du patrimoine, Monsieur CHOUANE. Elle demande donc aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à prendre un arrêté de fermeture temporaire de l'église, quartier de Saint-Clémentin étant donné les risques encourus et les dégradations constatées ; fermeture demandée dans un premier temps jusqu'au résultat du diagnostic et en fonction de celui-ci, une nouvelle décision sera prise.

Une information va être diffusée auprès du délégué pastoral, l'arrêté sera affiché à la porte de l'église et la personne chargée d'ouvrir et de fermer l'église sera avertie de cette décision.

#### Questions diverses :

##### Agencement de la mairie :

Des changements vont avoir lieu durant cette semaine concernant l'agencement des bureaux du secrétariat de mairie, l'agence postale et du Maire.

En effet, l'accueil et le point poste vont passer dans le bureau actuel de Mme le Maire, en entrant à droite ; un autre bureau servant également pour l'accueil et les tâches de comptabilité dans la petite salle de réunion ; en entrant à gauche. Le bureau de Madame le Maire à la place de l'actuel secrétariat de mairie et de la poste.

Le déménagement des bureaux aura lieu mercredi après-midi par les employés du technique, l'agencement se terminera jeudi dans la journée. L'entreprise GODRIE qui a opéré les divers branchements électriques revient débrancher et rebrancher tout le matériel jeudi et effectuera des tests afin de voir si tout fonctionne correctement.

Le secrétariat de mairie ainsi que l'agence postale seront donc fermés exceptionnellement jeudi matin au public. Réouverture normale vendredi 19 janvier.

##### Courrier d'un administré :

Madame le Maire donne lecture d'une lettre reçue par un administré concernant son interpellation :

- sur la sécurisation de la circulation des poids-lourds , super lourds de la rue Centrale ainsi que la sécurisation pour les différents piétons.

- La réfection de l'impasse de la rue Centrale qui a été rudement endommagée lors de travaux électriques.
- La partie pavée entre la salle des fêtes et la mairie qui se dégrade fortement car il manque quelques pavés.

Madame le Maire indique qu'il a été répondu au 1<sup>er</sup> point lors de la présentation des vœux et que concernant les deux autres points, ils feront l'objet d'une réflexion plus attentive lors de prochaines réunions de la commission voirie.

Une réponse sera faite directement à la personne à l'initiative de cette lettre.

#### Invitation par les petits compagnons d'Omega :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu une invitation à la première assemblée générale de l'association « Les Petits Compagnons d'Omega ».

Or elle ne peut être présente à cette assemblée et demande si quelqu'un pourrait représenter la municipalité.

Solène et Isabelle veulent bien y assister.

#### Commission «Ressources Humaines » :

Madame le Maire indique qu'elle souhaite réunir prochainement la commission « Ressources Humaines » afin d'étudier la possibilité d'attribuer une prime d'activité au personnel communal.

La commission se réunira donc le 29 janvier prochain à 11h00 à la mairie.

#### Voitures stationnées rue d'Argenton :

Une élue fait part à l'assemblée de la dangerosité de circulation sur la rue d'Argenton ; en effet, un certain nombre de voitures sont stationnées le long de la rue et il devient obligatoire de circuler sur la voie de gauche en espérant ne pas à avoir à croiser une voiture en face.

De plus, elle signale qu'une voiture en panne depuis plusieurs mois reste stationnée dans la rue ; Madame le Maire en prend bonne note et fera donc le nécessaire auprès des services de la gendarmerie afin qu'elle puisse être identifiée par son propriétaire et qu'un rappel à la loi lui soit fait et par la même occasion de l'enlever du fait qu'elle ne bouge plus depuis un certain temps et que la rue n'est pas une place de parking.

Il est également fait remarquer que la haie le long du trottoir rue d'Argenton est très dense et déborde largement sur le trottoir ce qui oblige les personnes devant l'emprunter à en descendre et à circuler sur la route car ils ne peuvent plus l'utiliser du fait qu'il est envahie par une haie pas entretenue d'un côté et des voitures stationnées tout le long de l'autre ; Cela devient très dangereux pour les piétons.

Madame le Maire note également cet incident et va prendre contact avec le propriétaire de la haie afin de lui demander de la tailler et ainsi permettre aux personnes de pouvoir emprunter librement le trottoir comme il est de bon usage.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses terminées, la séance est donc clôturée.

Prochaine réunion de conseil fixée le 12 février 2024.